



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

DECISION
DEC/2024/DG/163

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire.

Vu la signature de la convention de mise à disposition de locaux à l'association ACTIGYM, pour l'année 2024,

Vu la gêne que vont occasionner les travaux dans diverses salles municipales et la nécessité de proposer d'autres salles aux associations, en vue de maintenir leur activité,

DECIDE

ARTICLE 1er : De signer un avenant à la convention de mise à disposition de locaux à l'association ACTIGYM.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision.

A Hem, le 30 JUIL 2024



Le Maire de HEM,

Francis VERCAMER

ASSOCIATION ACTIGYM
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX - 2024
AVENANT 1 A L'ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)

Considérant les travaux nécessaires dans les locaux habituellement attribuées à titre exclusif à cette association, rendant leur accès impossible pour une durée de quelques mois, il convient de modifier l'annexe de mise à disposition de locaux municipaux.

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer le présent avenant par décision DEC/2024/DG/163 en date du 30 juillet 2024, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'association ACTIGYM, représentée par sa Présidente, ayant son siège social au 3 allée des magnolias à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

L'article 2 est modifié comme suit :

ARTICLE 2 – DESIGNATION

Les locaux mis à la disposition sont :

- **Un local de rangement dénommé Infirmerie, situé dans l'enceinte de la Maison du Foot, rue de la Lionnerie en usage exclusif ;**
- Un local de rangement de 21 m² de la salle Emilie Le Pennec en usage exclusif ;
- Un local de stockage en usage partagé salle E Le Pennec.
- Des créneaux à la salle Emilie Le Pennec, et Centre Intergénérationnel de Beaumont.

Ancienne version - ARTICLE 2 – DESIGNATION

Les locaux mis à la disposition sont :

- *Un local de rangement de 20 m² de la salle H. Dunant en usage exclusif ;*
- *Un local de rangement de 21 m² de la salle Emilie Le Pennec en usage exclusif ;*
- *Un local de stockage en usage partagé : salles E Le Pennec et Blaise Pascal*
- *Des créneaux à la salle Emilie Le Pennec, Blaise Pascal, Centre Intergénérationnel de Beaumont et à la salle Dunant*

Les autres articles sont inchangés.

Le présent avenant entre en vigueur à compter de la date de sa signature.

Pour le Maire et par délégation
Le conseiller municipal délégué spécial
aux sports et aux équipements sportifs

E. DELEPAUT



Pour l'association,
La Présidente

A. DUPONT

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance